

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 OCTOBRE 2018

DELIBERATION N° 18/098

Désignation d'un représentant pour siéger à l'Assemblée Générale de SARA DEVELOPPEMENT

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU la délibération n°17-168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014, et sa mise à jour approuvée par la délibération n° 18/008 du CA en date du 9 mars 2018,

Sur proposition du Président,

Désigne Madame Isabelle CHARRONDIERE, Directrice du Service Etudes et Communication, pour siéger à l'Assemblée Générale de SARA Développement et y représenter l'EPORA.

Le Directeur Général par intérim

Le Président du Conseil d'Administration

Alain KERHARO

Par le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation,
Le Secrétaire général pour les
affaires régionales

Hervé REYNAUD

1 8 OCT. 2018

Guy LÉVI

